

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **10 septembre 2018**

Décision n° **CP-2018-2614**

commune (s) : Lyon 1er

objet : Parking des Tables Claudiennes - Gestion du parking et maintenance des équipements - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Grivel

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 31 août 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 11 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Philip (pouvoir à Mme Laurent), Barral, Mme Frier, M. Kabalo, Mme Belaziz.

**Commission permanente du 10 septembre 2018****Décision n° CP-2018-2614**

commune (s) : Lyon 1er

objet : **Parking des Tables Claudiennes - Gestion du parking et maintenance des équipements - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 28 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le marché porte sur l'exécution des prestations de gestion du bâtiment à usage de parking situé 14 rue des Tables Claudiennes à Lyon 1er, propriété de la Métropole de Lyon, y compris la maintenance des équipements avec constitution d'une régie de recettes pour le compte de la Métropole.

Le parking d'une capacité de 107 places, construit en 2010, est exclusivement réservé aux besoins de stationnement des résidents du quartier qui présente un déficit en matière d'offres de stationnement résidentiel. La tarification des abonnements résidents est fixée par délibération.

Les principales prestations, objet du marché, comprennent :

- l'entretien, la maintenance et le nettoyage des matériels et équipements du parc de stationnement,
- la gestion administrative : souscription tout type de contrat pour le fonctionnement de l'ouvrage et le maintien en état des installations,
- la surveillance au sein de cet ouvrage,
- la tenue et gestion d'une régie de recettes (collecte des droits de stationnement), le régisseur est membre du personnel du prestataire,
- la réalisation de comptes rendus techniques et financiers.

Actuellement, ce parking est géré dans le cadre d'une délégation de service public (DSP), qui arrive à échéance le 31 décembre 2018.

Afin d'assurer cette prestation, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 66 à 68 et 25 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution de marché relatif à la gestion du parking et maintenance des équipements à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

La durée d'exécution des prestations (hors période de préparation) objet du marché est fixée du 31 décembre 2018 à 12 h 00 au 31 décembre 2022 à 12 h 00, soit 4 ans.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 6 juillet 2018 a choisi celle de l'entreprise Lyon parc auto (LPA), pour un montant de 106 324,58 € HT/an, soit 127 589,50 € TTC/an, soit pour la durée totale du marché 425 298,32 € HT, soit 510 357,98 € TTC.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché de service pour le parking des Tables Claudiennes à Lyon 1er, gestion du parking et maintenance des équipements et tous les actes y afférents, avec l'entreprise LPA, pour un montant global, sur une durée de 4 ans, de 425 298,32 € HT, soit 510 357,98 € TTC.

**2° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 510 357,98 € TTC sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2018 et suivants - chapitre 011 - opération n° 0P10O1377.

**3° - La recette** de fonctionnement résultant de la régie de recettes sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2018 et suivants - chapitre 75 - opération n° 0P10O1377.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 septembre 2018.**